



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 décembre 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D4-2-1-136

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER
D'ACTIVITE OU POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE ANNEE 2021

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard (représentant de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Marie Dominique (représentante de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie : Mme DUBOIS Corinne : M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
--------------------	-----------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	: Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial
M. ALHAS Géraud	: Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2020D4-2-1-136

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE OU POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ANNEE 2021

I)- RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Comme chaque année, le recrutement de personnel saisonnier est indispensable au fonctionnement de nos services ; aussi, le Président propose de créer les emplois saisonniers suivants et de prévoir de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois :

- Centre de Loisirs de Gâches :

Sur la base des saisons précédentes, les prévisions de recrutement sont sensiblement les mêmes et s'établissent comme suit :

- Vacances d'hiver/vacances de printemps/vacances d'automne

- . 12 adjoints territoriaux d'animation par semaine
- . 6 adjoints techniques territoriaux par semaine (sur 3 semaines).

- Vacances d'été (huit semaines de vacances)

- . 26 adjoints territoriaux d'animation pour juillet
- . 26 adjoints territoriaux d'animation pour août/septembre
- . 12 adjoints techniques territoriaux pour juillet
- . 12 adjoints techniques territoriaux pour août/début septembre

Les adjoints d'animation seront employés à temps complet et occuperont des fonctions d'animation auprès des enfants sous la responsabilité des agents titulaires.

Les adjoints techniques seront employés à temps complet pour assurer l'entretien des locaux du centre de loisirs et le service restauration, en production et au service.

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

- Piscine d'hiver :

- 2 adjoints techniques à temps non complet 27 Heures 30/hebdomadaire sur 4 semaines en juillet affectés à la piscine d'hiver pour réaliser les menus travaux d'entretien.

- Piscine d'été :

Du 10 mai au 31 août 2021

- 1 adjoint technique à temps complet du 10 mai au 31 août 2021 en vue d'assurer la maintenance et le bon fonctionnement de cette structure en période de haute activité. La rémunération de cet agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

De la date d'ouverture de la piscine d'été (fin juin 2021) au 31 août 2021

- 10 adjoints techniques à temps complet recrutés chacun sur une période de 3 semaines afin d'assurer l'accueil-vestiaire et l'entretien des parties communes,
- 2 adjoints techniques de caisse à temps complet sur une période de 6 semaines,

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

- 4 éducateurs des activités physiques et sportives (ETAPS) à temps complet titulaires de leur BPJEEPS-AAN (Activités aquatiques et natation) ou du BNSSA (surveillance et sauvetage aquatique) en vue d'assurer la surveillance de la piscine : équivalent 4 mois et demi (2 en juin/juillet et 2 en août).

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 4ème échelon du grade d'ETAPS pour les titulaires du BNSSA ou au 6ème échelon du grade d'ETAPS pour les titulaires du BPJEEPS-AAN

- Service Valorisation de l'Environnement Communautaire :

- 4 adjoints techniques territoriaux à temps complet (2 en juillet et 2 en août).

- Service Entretien Rivières :

- 2 adjoints techniques territoriaux à temps complet, un en juillet et un en août.

- Cuisine :

- 3 adjoints techniques à temps complet (3 semaines chacun en juillet et août).

- Services administratifs :

- 2 adjoints administratifs à temps complet (3 semaines chacun en juillet et en août).

- Service Technique :

- 1 adjoint technique à temps complet du 1er juillet au 31 août en charge de l'inventaire des ouvrages d'art.

- Déchetterie :

- 3 adjoints techniques à temps complet (3 semaines chacun en juillet et en août).

- Conservatoire de la ruralité et des Métiers d'autrefois :

- 3 adjoints d'animation à temps complet (3 semaines chacun en juillet/août/ septembre).
- 1 adjoint d'animation à temps complet pour une période de 6 mois sur l'année.

- Service Tourisme :

- 6 adjoints d'animation à temps complet, 3 en juillet et 3 en août.

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Il convient de préciser que, comme chaque année, ces crédits de personnel seront prévus au Budget Primitif 2021.

II- RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ANNEE 2021 :

Conformément à l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il convient d'adopter la possibilité de conclure des contrats pour faire face à des besoins occasionnels.

Le Président propose de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sans que cela ne puisse excéder 12 mois sur une période totale de 18 mois correspondants aux grades suivants :

- Centre de Loisirs

- 4 adjoints techniques à temps complet en vue d'assurer l'entretien des locaux et la restauration lors notamment d'accueil de classes découvertes et de groupes sur l'année 2021.

- 2 adjoints techniques à temps complet en vue d'assurer l'entretien technique des bâtiments sur une période de 3 semaines sur l'année.

- Sport/Golf

- 1 adjoint technique à temps complet en charge de l'entretien de la structure et des espaces verts de avril à octobre.

- Cuisine.

- 1 adjoint technique à temps complet en vue d'assurer des missions au sein des différents secteurs de la cuisine en cas de surcroît d'activité.

- Tourisme

- 1 adjoint d'animation à temps complet en vue d'assurer les missions en office de tourisme en période de haute activité.

- Services Généraux

- 2 adjoints administratifs à temps complet afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la mise en œuvre des réformes, notamment dans le cadre du transfert de la Compétence Assainissement Collectif.

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence à la grille indiciaire des grades.

- Direction Générale des Services

- 1 attaché principal à temps non complet (20 heures hebdomadaires) afin de faire face à un surcroît d'activités dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques « Petites villes de demain » et « Territoire d'Industrie » en lien avec les Communes, les services de l'État, de la Région, du Département et du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Garonne Quercy Gascogne.

L'indice de rémunération sera calculé sur la base de l'indice brut en référence à la grille indiciaire du grade.

Il convient de préciser que, comme chaque année, ces crédits de personnel seront prévus au Budget Primitif 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accepter les propositions ci-dessus,
- d'autoriser le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de ces agents,
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes de ces agents sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait à Valence d'Agen, le 11 décembre 2020
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 décembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire 14 DEC. 2020

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 14 DEC. 2020

AR PRÉFECTURE

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE OU POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ANNE 2021

Numéro de l'acte : 2020D4_2_1_136

Date de la décision : 11/12/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201211-2020D4_2_1_136-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 14/12/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Fonction publique / Personnel contractuel / création de poste

Document : [99_DE-082-248200016-20201211-2020D4_2_1_136-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 14/12/2020 15:11:48

Date d'envoi de l'acte : 14/12/2020 15:13:46

Date de réception de l'AR : 14/12/2020 15:18:33